



## Commission des dynamiques territoriales

### 2145 - Autres équipements à vocation touristique

#### Contribution départementale au fonctionnement du Chalet du Champ du Feu - saison estivale 2015

##### Rapport n° CP/2015/551

##### Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

##### Résumé :

L'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche assure l'ouverture du Chalet du Champ du Feu sept jours pendant la saison estivale (juin à septembre). Un programme d'actions spécifiques s'appuyant sur de nouvelles initiatives et sur les diverses manifestations déjà prévues sur le site sera mis en oeuvre.

La construction en 2012, par le Département du Bas-Rhin, du nouveau Chalet du Champ du Feu pour un usage en saison hivernale a parfaitement répondu aux attentes de service public de très nombreux usagers de la station. A telle enseigne qu'à sa fermeture au printemps 2013, les randonneurs, pratiquants de loisirs sportifs ont exprimé la demande d'une ouverture estivale plus large. Des expérimentations durant les étés 2013 et 2014 ont montré la cohérence d'une telle proposition même si la fréquentation estivale reste sans commune mesure avec celle de l'hiver. La volonté de favoriser dans les stations du massif des Vosges la double saisonnalité touristique par le développement d'une offre de randonnée de loisirs de plein air et à destination des familles confirme la pertinence de cet objectif.

Pour la saison estivale 2015, l'amplitude d'ouverture a été réduite aux jours de manifestations organisées sur le site du Champ du Feu par les différents partenaires et acteurs locaux ; soit 7 jours en totalité.

L'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche (OTVB) assure en station l'accueil des touristes et excursionnistes, répondant ainsi à ses missions d'accueillir, informer et promouvoir l'offre touristique de son territoire de compétence.

Pour 2015, l'OTVB poursuit les deux orientations stratégiques qu'il s'était fixé dès 2014 :

- la cible d'une clientèle familiale,
- la randonnée « nature » sous toutes ses formes.

La valorisation du site du Champ du Feu s'inscrit naturellement dans ces deux axes.

Pour ce faire, les moyens mis en oeuvre sont les suivants :

(Budget prévisionnel : 2 211 €)

- Ouverture d'un bureau d'accueil 7 jours de juin à septembre : accueil, information, promotion de l'offre, conseils,
- Mise à disposition et entretien des terrasses et salle de pique-nique, des vestiaires et sanitaires,
- La mise à disposition de 10 fiches de balades au départ du Chalet du Champ du Feu,
- La mise en place d'une balade ludique pour trois catégories d'âge : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans,

- La carte de randonnée personnalisée positionnant le Champ du Feu au cœur d'un vaste territoire qui englobe les vallées de Villé, les territoires de Barr Bernstein, d'Obernai et de Rosheim et une partie de la vallée de la Bruche,
- Le prêt gratuit à l'essai des Vélos à Assistance Electrique (VAE),
- La mise à disposition pour les familles d'une poussette de randonnée et d'un siège enfant pour le vélo,
- Le prêt de bâtons de randonnée,
- Un espace détente et coin lecture intérieur
- Les promenades accompagnées « Sentiers Plaisir » hebdomadaires

Une participation financière du Département est attendue à hauteur de 2 211 €.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport, d'éducation populaire.

La commission territoriale Sud s'est prononcée favorablement lors de sa dernière réunion.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37167	65-6574-94	36 360,00 €	36 360,00 €	2 211,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de 2 211 € (sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées) pour l'ouverture du Chalet du Champ du Feu 7 jours de juin à septembre et pour la mise en oeuvre de son programme d'actions estivales 2015.*

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,

Frédéric BIERRY